PROVINCE DE QUÉBEC / PROVINCE OF QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE / CITY OF POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC / PUBLIC NOTICE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le **1 décembre 2026**, à 19h00, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogation mineure au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

1. Permettre au 101, avenue de Dieppe la construction d'un agrandissement avec une marge avant de 7,68m plutôt que le minimum requis de 10m.

2. Permettre au 103, avenue Gun :

   a) 15 cases de stationnement plutôt que le minimum requis de 33 ;

   b) L'absence d'un mur écran d'une longueur d'au moins 20m visant à camoufler les quais de chargement et de déchargement de la vue du public, alors qu'un tel écran est exigé ;

   c) Des quais de chargement et de déchargement ne disposant pas d'un espace suffisant pour permettre la manœuvre d'un camion de 15,2m sans utiliser les cases de stationnement requises ni l'emprise de la rue.

3. Permettre au 28, avenue Brunet :

   a) Une maison avec une marge latérale gauche de 2,35m plutôt que le minimum requis de 2,4m ;

   b) Un perron et des escaliers existants avec une marge latérale gauche de 1,39m plutôt que le minimum requis de 2,4m.

4. Permettre au 300, avenue Inglewood un balcon empiétant 2,4m dans la marge avant secondaire plutôt que le maximum permis de 1,6m.

5. Permettre au 46, avenue de la Pointe-Claire un garage détaché existant avec:

   a) Une marge latérale gauche de 0,8m plutôt que le minimum requis de 1m ;

   b) Une marge arrière de 0,5m plutôt que le minimum requis de 1m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Pour toute question concernant le contenu du présent avis, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme par téléphone au 514 630-1206 ou par courriel à urbanisme@pointe-claire.ca

Donné à Pointe-Claire, le 13 novembre 2026.

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **December 1, 2026**, at 7:00 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for a minor exemption to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 101 De Dieppe Avenue the construction of an extension with front setback of 7.68m rather than the minimum required of 10m.

2. To permit at 103 Gun Avenue:

   a) 15 parking spaces rather than the minimum required of 33.

   b) The absence of screen wall at least 20m in length to hide the loading and unloading dock doors from public view where such a screen wall is required.

   c) Loading and unloading docks without sufficient area to allow a 15.2m truck to manoeuvre without using the required parking spaces or the street right-of-way.

3. To permit at 28 Brunet Avenue:

   a) A house with a left side setback of 2.35m rather than the minimum required of 2.4m.

   b) An existing landing and stairs with a left side setback of 1.39m rather than the minimum required of 2.4m.

4. To permit at 300 Inglewood Avenue, a balcony encroaching 2.4m in the secondary front setback rather than the maximum permitted of 1.6m.

5. To permit at 46 De La Pointe-Claire Avenue an existing detached garage with:

   a) A left-side setback of 0.8m rather than the minimum required 1m.

   b) A rear setback of 0.5m rather than the minimum required 1m.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

For any questions concerning the content of this notice, please contact the Planning Department by telephone at 514 630-1206 or by e-mail at urbanisme@pointe-claire.ca

Given at Pointe-Claire, November 13, 2026.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk